



Examen professionnel d'attaché : détachement des CTP dans le corps des SA

Pour 2010, la DPAEP reconduit à l'identique le dispositif de détachement des contrôleurs du Trésor public de l'administration centrale (CTP) dans le corps des secrétaires administratifs d'administration centrale (SA).

Les agents des trois grades de CTP doivent avoir sept ans en catégorie B afin de pouvoir se présenter à l'examen professionnel d'attaché (B en A).

La CFDT Centrale Finances souhaite que ce dispositif soit reconduit chaque année jusqu'à la mise en œuvre effective de la réforme de la catégorie B.

Les demandes de détachement devront parvenir à la DPAEP pour le 27 novembre 2009, la CAP devrait se tenir le 8 décembre 2009.